

ÉLEVAGE AVEC DECLARATION EN EFFECTIFS

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX (INSCRITS AU BARÈME 57)	EFFECTIFS	CORRESPONDANCE et ORDRE D'APPARITION SOUS TELECALAM
Ex1	Bovins de 1 à 2 ans	25	
BOVINS – EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/03/2022			
91325	Taurillons de 1 à 2 ans (race viande)		Taurillons de 1 à 2 ans
92200	Génisses de souche de plus de 2 ans - laitière		Génisses de souche de plus de 2 ans - laitière
92202	Génisses de souche de 1 à 2 ans - laitière		Génisses de souche de 1 à 2 ans - laitière
92204	Génisses de souche de moins de 1 an - laitière		Génisses de souche de moins de 1 an - laitière
92320	Génisses de souche de plus de 2 ans - allaitante		Génisses de souche de plus de 2 ans - allaitante
92319	Génisses de souche de 1 à 2 ans- allaitante		Génisses de souche de 1 à 2 ans - allaitante
92318	Génisses de souche de moins de 1 an - allaitante		Génisses de souche de moins de 1 an - allaitante
91300	Boeufs de plus de 2 ans race à viande		Boeufs de plus de 2 ans race à viande
91200	Bovins mâles de plus de 2 ans race laitière (boeufs)		Bovins mâles de plus de 2 ans race laitière
91204	Autres bovins mâles de 1 à 2 ans race laitière		Autres bovins mâles de 1 à 2 ans race laitière
91302	Taurillons ou animaux mâles finis de 1 à 2 ans		Taurillons ou animaux mâles finis de 1 à 2 ans
93601	Vaches nourrices		Vaches nourrices
93402	Vaches laitières de 5000 à 6000 litres		Vaches laitières de 5000 à 6000 litres
93404	Vaches laitières de 6000 à 7000 litres		Vaches laitières de 6000 à 7000 litres
93406	Vaches laitières de 7000 à 8000 litres		Vaches laitières de 7000 à 8000 litres
93408	Vaches laitières de plus de 8000 litres		Vaches laitières de plus de 8000 litres
91306	Taureaux reproducteurs		Taureaux
BOVINS – EFFECTIFS VENDUS EN 2021 (hors réforme)			
91317	Veaux de boucherie		Veaux de boucherie non élevés au pis (non intégration)
91318	Veaux de boucherie		Veaux de boucherie non élevés au pis (intégration)
91329	Broutards race laitière ou animaux de repousse de 3 mois à 1 an		Mâles et femelles : broutards de race laitière ou animaux de repousse de 3 mois à 1 an
92304	Génisses engraissement race à viande de 1 à 2 ans		Génisses engraissement race à viande de 1 à 2 ans
92300	Génisses engraissement race à viande de plus de 2 ans		Génisses engraissement race à viande de plus de 2 ans
91327	Broutards race à viande ou animaux de repousse de 3 mois à 1 an		Mâles et femelles : broutards viande ou animaux de repousse de 3 mois à 1 an
92302	Génisse engraissement race laitière de plus de 2 ans		Génisse engraissement race laitière de plus de 2 ans
92306	Génisses engraissement race laitière de 1 à 2 ans		Génisses engraissement race laitière de 1 à 2 ans
OVINS/CAPRINS/EQUINS - EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/03/2022			
91500	Brebis viande		Brebis viande
91902	Chèvres laitières		Chèvres laitières lait transformé
91812	Trait ardennais attelage		Trait ardennais attelage
91806	Chevaux lourds engraissement		Chevaux lourds engraissement
91809	Chevaux de loisir avec papier		Chevaux de loisir avec papier
91810	Chevaux de selle		Chevaux de selle
PORCINS / AUTRES - EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/03/2022			
93002	Truies naisseurs		Truies naisseurs 25 kg
93100	Truies naisseurs-engraisseurs		Truies naisseurs engraisseurs
93206	Poules pondeuses		Poules pondeuses – œufs de consommation
92500	Lapins naisseurs-engraisseurs		Lapins naisseurs-engraisseurs
PORCINS / AUTRES – EFFECTIFS VENDUS EN 2021			
93104	Porc charcutier avec post-sevrage		Porc charcutier avec post-sevrage
93307	Poulets standards		Poulets standards
	Autres animaux : précisez		

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE

Éléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple: pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	UNITÉ
Ex1	Ruches	100	
91215	Miel- Ruches sédentaires/pastorales		

LES PRODUCTIONS VEGETALES DE VOTRE EXPLOITATION
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))

CULTURE EN PRODUCTION

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2022)

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
Ex3	Avoine de printemps	12	45	09					
	Grandes cultures					Vignes			
91376	Avoine				96004	Vignes AOP			
91377	Avoine bio				96016	Vignes sans indication géographique			
91582	Blé tendre hiver								
91581	Blé tendre hiver bio					Cultures fruitières			
91584	Blé tendre de printemps				91770	Cerisier industrie extensif (55 qx/ha)			
92180	Colza bio				91783	Cerisier industrie semi intensif (80 qx/ha)			
92183	Colza d'hiver				91781	Cerisier industrie très intensif (130 qx/ha)			
92186	Colza de printemps				91780	Cerisier doux extensif (55 qx/ha)			
93328	Mais grain bio				91778	Cerisier doux semi intensif (80qx/ha)			
93332	Mais grain				91782	Cerisier doux très intensif (130 qx/ha)			
93909	Orge d'hiver bio				94794	Mirabelle très extensif (-15 qx/ha)			
93913	Orge d'hiver				94784	Mirabelle extensif (15 à 50 qx/ha)			
93912	Orge brasserie de printemps				94787	Mirabelle semi-intensif (50 à 90 qx/ha)			
94490	Pois protéagineux bio				94782	Mirabelle intensif début production (90 à 120 qx/ha)			
94493	Pois protéagineux				94789	Mirabelle intensif (120 à 150 qx/ha)			
92641	Féverole				94786	Mirabelle très intensif (+ 150 qx/ha)			
92640	Féverole bio				94781	Mirabelle BIO très extensif (- de 15 qx/ha)			
95163	Seigle				94785	Mirabelle BIO extensif (15 à 50 qx/ha)			
95447	Tournesol bio				94788	Mirabelle BIO intensif (50 à 90 qx/ha)			
95449	Tournesol				94783	Mirabelle BIO très intensif (+ de 90 qx/ha)			
95483	Triticale				94791	Quetsche extensif (- 74 qx/ha)			
95484	Triticale bio				94792	Quetsche intensif (75 à 150 qx/ha)			
95901	Épeautre				94790	Quetsche très intensif (151 à 250 qx/ha)			
99252	Épeautre bio				94556	Pommier extensif (196 qx/ha)			
	Cultures fourragères				94550	Pommier intensif (332qx/ha)			
92363	Mais fourrager				94562	Pommier très intensif (500 qx/ha)			
94720	Prairies temporaires				94437	Poirier extensif (- 115 qx/ha)			
94700	Prairies naturelles				94439	Poirier intensif (116 à 250 qx/ha)			
91451	Betterave fourragère				94438	Poirier très intensif (250 à 400 qx/ha)			
	Cultures légumières				91010	Abricotiers (87 qx / ha)			
91290	Asperge blanche				94041	Pêchers extensif (- 60 qx / ha)			
91630	Carotte				94040	Pêchers intensif (100 qx / ha)			
91710	Céleri rave					Petits fruits			
92242	Concombre sous abri chaud				92880	Groseille rouge			
92320	Courgette				92720	fraisier			
92562	Endives racine				92740	framboise			
93680	Navet				91650	Cassis			
94339	Persil				93580	Bluets			
94410	Poireau				Autre	Précisez :			
95420	Tomate sous abris chaud								
93081	Laitue plein champ								
94620	Pomme de terre								

PERTES DE RÉCOLTE

Veillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :

Annexe 3 : Déclaration des surfaces fourragères ayant subi des dommages

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexe 3 déclaration des pertes de récoltes sur fourrages	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature (en cas de GAEC, signature de tous les associés)

(*) Veillez cocher les mentions utiles

RESERVE A L'ADMINISTRATION

SINITRE : Sécheresse sur fourrages 2022

DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|